

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissés de déclarations d'associations .. 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions)..... 10 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO..... 500 F</li></ul>

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

Suivant réquisition, n° 27953 déposée le 26 - 10 - 2007, M. Kossigan G. DUHO, profession : chargé de programme au PNUD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 76 ca, situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 49, au Sud par la 1<sup>re</sup> rue au Sud du commissariat de police 6<sup>e</sup> arrondissement, à l'Est par la 1<sup>re</sup> rue à l'ouest du commissariat de police 6<sup>e</sup> arrondissement et à l'ouest par le lot 57.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33739 déposée le 14 - 06 - 2011, M<sup>e</sup> ANI Mèhèssa, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par les collectivités AGBO AMENYRAN et AKOLIPO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. GAMBOGOU Gendoutiène et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33891 déposée le 18-07-2011, Mme SODJI Ahlimba, épouse SANVEE, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Aného, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 02 ca, situé à Aného Dégbenou, Guen-Vémé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Guen-Véme et borné au Nord par la propriété ATTIOGBE Ida, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Ahlin Mawoussé SANVEE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34539 déposée le 14-11-2011, M. BADJO Djérah, profession: employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot N° 594, au Sud par le lot N° 596 B, à l'Est par le lot N° 597 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35139 déposée le 08-03-2012, M<sup>e</sup> ANI Mèhèssa, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Agoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 45 ca, situé à Lomé ville, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des lots non identifiés, au Sud par une rue du chemin de Fer et à l'Ouest par la rue de l'église.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mmes et MM. KRÜEGER Julie, KRÜEGER Eugénie, KRÜEGER Francine, KRÜEGER Ernest, KRÜEGER Sosthène et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35225 déposée le 21-03-2012, M<sup>e</sup> BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Assiyéyé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 38 ca, situé à Lomé Aflao Segbe douane, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété HEDEDJI, à l'Est par la propriété KOUHOUE N'Lédji et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KIKI Agbéwonou Komi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35727 déposée le 26-06-2012, M<sup>e</sup> GADEGBEKU Kokou Prosper, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots 549, 550 B et 548 et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ABALO Koffi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36109 déposée le 5-09-2012, M. AHODIKPE-BENISSAN Daté Gagnon, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 65 ca, situé à Lomé Attiéguo Togo 2000, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N<sup>os</sup> 877, 872 et 874 et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36640 déposée le 11 - 12 - 2012, Mme BALIKI Massinoyou Ayabame, profession : demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Demakpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apényigbui et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots N<sup>os</sup> 168, 176 bis et 175 et à l'Est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36771 déposée le 08 - 01 - 2013, M. Olatoundé de SOUZA, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 15 ca, situé à Lomé Baguida sud-ouest, préfecture du Golfe, connu sous le nom de La Détente et borné au Nord par le lot N° 212 bis, au Sud par les lots N<sup>os</sup> 216 et 217, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot N° 213 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36787 déposée le 09 - 01 - 2013, M. Etienne Batoulatiyéna BAFAI, profession : financier directeur de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 29 a 02 ca, situé à Kévé Assanhoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Wogome et borné au Nord par la propriété de DOKOU Kodjo, au Sud par la propriété de AGBI, à l'Est par la propriété de AGBALENYO et à l'Ouest par la propriété de KLOHOUN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36804 déposée le 10 - 01 - 2013, M. DOGBEAVOU Sedjro Koffi et Mlle d'ALMEIDA Kokoè Johanna Evelyne, profession : avocat et notaire, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 52 ca, situé à Aného Abatekopé, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 20 m et 14 m, au Sud par la collectivité AKAKPO et à l'Est par la collectivité GBAGBA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36805 déposée le 10 - 01 - 2013, Mme AMES Dometo Sika, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Ahanoukopé Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Vogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSIMADJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36870 déposée le 22 - 01 - 2013, M. EDORH Gbéwanou, profession : expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Kévé Aképé Assiamagbiéta, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Yovokopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADETOU Koffi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36871 déposée le 22 - 01- 2013, M. EDORH Gbéhodé Sitou Essenam, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Aképé Kévé Assiamagbléta Yovokopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADETOU Koffi et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36885 déposée le 24 - 01- 2013, M. GUNN Ata Mensah, profession : assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 41 ca, situé à Kévé Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Nadegebe Dékpo et borné au Nord par la propriété de AGBALENYO Gadisso, au Sud par la propriété de AGBODRA, à l'Est par la ferme de NADEGBE DEKPO et à l'Ouest par la propriété de ATA Kodzovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36887 déposée le 24 - 01- 2013, M. GUNN Ata Mensah, profession : infirmier d'Etat à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 08 a 56 ca, situé à Kévé Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Nadegebe Dekpo et borné au Nord par les propriétés Komlavi AKIBODE, Kodzo AGBI et AZIATSI Ayawovi, au Sud par les propriétés AWANU Kodjovi, ADABRA et ZOGLI, à l'Est par la propriété BANBE Lebemyeso et à l'Ouest par le sentier ASSAHOUN GAVON Kopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36888 déposée le 24 - 01 - 2013, M. GUNN Ata Mensah, profession : infirmier d'Etat à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kévé Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agbatamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKAGBE Koffito et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36890 déposée le 24 - 01 - 2013, M. AMADOU Moussa Seydou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Avédji-AGETU, préfecture du Golfe, connu sous le nom de AGETU et borné au Nord et à l'Est par le lot N°1974 A, au Sud par les lots N°s 1974 C et 1973 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36922 déposée le 31 - 01 - 2013, M. Illiassou MOGUIBA, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot N° 273, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 271 et à l'Ouest par le lot N° 272 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36928 déposée le 31 - 01- 2013, M. AVOGNOH Koffi, profession : manutentionnaire, demeurant à Paris de passage à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 30 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AMEWOTO Azu, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une route de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36934 déposée le 01-02-2013, Mme SALAKO Ablavi Akoélé, épouse ALIHONOU, profession : assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 81 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Soviépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 464 bis, au Sud par le lot N° 464, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 562 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37215 déposée le 22 - 03- 2013, Mme ODOU Koko Agbane, épouse TSISSEGLO, profession : assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé Gblinkomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé camp Fir nord, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots N<sup>os</sup> 378 A et 379 A, au Sud par les lots N<sup>os</sup> 381 et 382, à l'Est par le lot 380 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37230 déposée le 26 - 03- 2013, M. BILANTE Mazyma, profession : technicien génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à Tsévié Davié Anomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AWITI Atsoukpé et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37238 déposée le 27 - 03- 2013, M. ANANI Koami Mawuko, profession : analyste programmeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 04 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apessito et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété de AWUNYO Amégavi, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de SAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37254 déposée le 28 - 03- 2013, M. GNASSINGBE Essohuna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 61 ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par des rues de 20 m chacune et à l'Ouest par le lot N° 71 B et le TF 6852 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37382 déposée le 16 - 04 - 2013, Révérend pasteur ANANI Kodjovi Gaston, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AHIABA Zikpi Kwaku Edem et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37439 déposée le 25 - 04 - 2013, M. LEGUESSIM Masamessoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 1 ha 10 a 28 ca, situé à Tsévié Davié Dewuime Heve, préfecture de Zio, et borné au Nord par la propriété de DOUGBA Kokou, au Sud par les propriétés ANTHONY Diva et Divo et Herts ADJOGAN, à l'Est par la route nationale Lomé Atakpamé et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37440 déposée le 25 - 04 - 2013, M. AYIKA Kossi Lolonyo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de AGBOVI Komlan et AGBENOKO Agbemebia et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37441 déposée le 25 - 04 - 2013, M. EPHOEVI-GA Ekué, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé Agetu, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud par les lots N<sup>os</sup> 641 et 642 B, à l'Est par le lot N° 644 et à l'Ouest par le lot N° 640.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37442 déposée le 25 - 04 - 2013, M. SCLOK Kinassoua, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanegbé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HALLO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37467 déposée le 30 - 04 - 2013, M. KOUDOHA Kossi, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 36 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé zone centrale E<sub>2</sub><sup>2</sup>, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 206 A, au Sud par le lot N° 207, à l'Est par le lot N° 206 C et à l'Ouest par une route non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37518 déposée le 08 - 05 - 2013, Mme FREITAS Ayaba Sénanum, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 4 et un lot non identifié, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot N° 3 et à l'Ouest par le lot N° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37564 déposée le 15 - 05- 2013, M. DOSSOU André, profession : mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé Akodessewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 06 ca, situé à Kossi Agbavi, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SEBIOKOU et à l'Est par la propriété de EKOUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37600 déposée le 21 - 05 - 2013, M. AGBEGNAN A. Koami, profession : maçon carreleur, demeurant à Agoè Atchanvé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité YELOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37628 déposée le 24 - 05 - 2013, Mme ASSOUMANOU Awaou, épouse KOUSSAWO, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Foréver, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Gbonvé Clevé Kopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la propriété NOUMAGNON Kodjo et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37643 déposée le 28 - 05- 2013, M. AYENA Koffi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé Vakpossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Nanegbe, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MONKPOH Kokou et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37651, M. COMBETE Lantey, profession : mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzové et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DOFENYO Komi E., au Sud par la propriété de ANANI Combey et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37657 déposée le 31 - 05 - 2013, M. ESSE Kossi, profession : secrétaire de direction, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 02 a 58 ca, situé à Tsévié Kolo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Nyidje et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SAKPEVI et à l'Ouest par la collectivité KPEGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37694 déposée le 06 - 06- 2013, M. GBADAMASSI Moudine, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Noumon Toyo, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété Noumon Toyo et à l'Ouest par la propriété ATOKOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37747 déposée le 11 - 06- 2013, M. ADAMGBA Komivi, profession : peintre bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 90 ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 12 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37760 déposée le 12 - 06- 2013, M. MESSA-GAVO Koffi Enyonam, profession : censeur, demeurant à Lomé Pa de Souza et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé connu sous le nom Keyimé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété Tenou K. Ameniyaglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37781 déposée le 14 - 06- 2013, Mme ASSAGBAVI Adjoavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Akodesséwa Kpota-Djifa, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Assagbavi Adjoavi, au Sud et à l'Ouest par la propriété Koutouati et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37782 déposée le 14 - 06- 2013, Mme ASSAGBAVI Adjoavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé à Lomé Akodesséwa Anfamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le Boulevard Malfakassa, au Sud et à l'Est par le lot N° 730 B et à l'Ouest par le lot N° 729.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37783 déposée le 14 - 06 - 2013, M. DJONGON Koffi Agbegnigan, profession : commerçant, demeurant à Lomé Avédji Limousine et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 55 ca, situé à Lomé Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé de 35 m, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20 m chacune et à l'Ouest par le lot N° 450 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37784 déposée le 14 - 06 - 2013, M. DEGBE Koffi Essogbohonné, profession : pasteur, demeurant à Lomé Tsikplonou-Kondji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 50 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsikplonou Kondji et borné au Nord par une rue existante de 30 m, au Sud par la collectivité Doude-Agbeto, à l'Est par la même collectivité et à l'Ouest par la propriété DAVO Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37787 déposée le 17 - 06 - 2013, M. AGUIAR Kouassi Théophile, profession : technicien télécom, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 37 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingble et borné au Nord, à l'Est puis à l'Ouest respectivement par les lots N°s 756, 758 et 757 A démembré et au Sud par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37820 déposée le 19 - 06 - 2013, M. GNANG Evalou, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 85 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 249, au Sud par le lot N° 244, à l'Est par la route de la Foire Togo 2000 et à l'Ouest par le lot N° 247.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37963 déposée le 16 - 07 - 2013, M. SOUMARE Bira, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Lomé Hedzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au Nord par le lot N° 1852, au Sud par le lot N° 1850, à l'Est par le lot N° 1862 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37964 déposée le 16 - 07 - 2013, Mme SOSSOU Dopévi, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè Assiyéyé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, et borné au Nord-Ouest par le lot N° 1228 A, au Sud-Ouest par le lot N° 1229, au Nord-Est par une rue non dénommée de 30 m, au Sud-Est par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37966 déposée le 16 - 07 - 2013, M. DEKONOR Koffi Kékéli, profession : gestionnaire-comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Assiyéyé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 40 ca, situé à Lomé Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 258 B, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot n° 529 et à l'Ouest par les lots 527 et 528 C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37967 déposée le 16 - 07 - 2013, M. BAYOR Salissou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 05 ca, situé à Lomé Sanguéra Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Affiadényigban Klikamé de 30 m, au Sud par la propriété de la collectivité DJOKA, à l'Est par la propriété de la collectivité DJOKA et à l'Ouest par la propriété de d'ALMEDA .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37968 déposée le 16 - 07 - 2013, M. YOVO Folly, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité KOUMEDON, au Sud par la rue de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité KOUMEDON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37969 déposée le 16 - 07 - 2013, M. BADASSOU Kodjo Kpégo, profession : directeur de société, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépedogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1702, au Sud par le lot n° 1700, à l'Est par le lot n° 1701 et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37970 déposée le 16 - 07 - 2013, M. AMEVOR Kwami Melon De-Magnan, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Kévé Noépé (Avetena), préfecture de l'Avé et borné au Nord par une intersection de rues, au Sud par la propriété BEDI Adjo Agnès, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une intersection de rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37971 déposée le 16 - 07 - 2013, M. AGBEMEHIN Kodjo Dékpo Joseph, profession : cadre de banque à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado (Yokoè Kopégan), préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 969 et 970, au Sud par les lots 977 et 978, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37972 déposée le 16 - 07 - 2013, M. d'ALMEIDA Ayité, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la collectivité KOUMEDON, à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37973 déposée le 16 - 07 - 2013, M. TENOU Kossi, profession : directeur national de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 84 ca, situé à Kévé Assahoun Ando-Modji, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ando-Modji et borné au Nord par la route Assahoun de 20 m, au Sud par la rue de 14 m, à l'Est par la propriété de la collectivité ADABRA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37974 déposée le 16 - 07 - 2013, M. MAWOUSI Zikpé, profession : commerçant, demeurant à Bè Pa de Souza et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 79 ca, situé à Aképé Assiama, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la route nationale n°5 Lomé-Kpalimé, au Sud par la rue de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété NODZRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37975 déposée le 16 - 07 - 2013, M. MAWOUSI Zikpé, profession : commerçant, demeurant à Bè Pa de Souza et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 97 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Lom-Nava, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par la rue de 12 m, à l'Est par la propriété AFONOAPE et à l'Ouest par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37976 déposée le 16 - 07 - 2013, M. AZIATCHI Kévin, sans profession (chômeur), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiadényigban et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété ASSINOUE, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot TF n° 34857 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37977 déposée le 16 - 07 - 2013, M. AZIATCHI Kévin, sans profession (chômeur), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui Vogomé et borné au Nord par la propriété GAVISSE, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la propriété GAVISSE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37978 déposée le 16 - 07 - 2013, M. NASSOURY Danladi Ibrahim, profession : médecin, demeurant à Lomé Vakposito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tsévié Adétikopé-Awan, préfecture de Zio, et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 16 m et 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AFOVI WOGLO GNATSI et DJOKA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. NASSOUR Yanfouma Leady Mihad et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37979 déposée le 16 - 07 - 2013, Mme AMENYO Kafue Afi, épouse TENOU, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viepe, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHANDJI, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37980 déposée le 16 - 07 - 2013, Mlle AMENYO Kafue Afi, épouse TENOU, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 57 au Sud par la rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 56 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37981 déposée le 16 - 07 - 2013, M. TENOU Kossi, profession : directeur national de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 41 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Kpodji, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété GADEKA, au Sud par le lot 126 G 799, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété GADEKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37982 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ANI Akla Esso, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, préfecture du Golfe majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 46 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 33 A et 33 B, au Sud par le lot n° 35, à l'Est par le lot n° 34 et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37983 déposée le 17 - 07 - 2013, Mme LAWSON Anoko A. ANANISSO, épouse BAWA, profession : secrétaire d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé Kégué, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 24 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m et 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété EKLUBOKO Yao Tsoké.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON Latékoé Mawuko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37984 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ADJAHOSSOU Kokou, profession : employé de bureau, demeurant à Lomé Kélégougan et domicilié à Lomé Kélégougan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 61 ca, situé à Agbélouvé Avédjé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tové et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOSSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37985 déposée le 17 - 07 - 2013, M. KANYIE LAMBONI Souk, profession : gestionnaire-comptable, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 13 a 42 ca, situé à Tsévié Kovié Tsivé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété TAKPLAYI AKAKPO, au Sud par la propriété DZOKÉ Koffi, à l'Est par la collectivité AVOYI et à l'Ouest par la collectivité AWOUDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37986 déposée le 17 - 07 - 2013, M. JAGUIS Ayédjo, profession : analyste programmeur, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Klotème et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité TAGA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37987 déposée le 17 - 07 - 2013, M. GALLEY Koffi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 08 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par AGBAYI Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37988 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ANENOU Ayikoué Martin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 66 ca, situé à Attitogon Adazouhoin-Kopé Djogbégan, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de KOSSI DOUDOU, à l'Est par la propriété d'ADAZOUHOUI Yaovi et à l'Ouest par les propriétés de DABLA Hayikou et GNONGNON Gbowli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37989 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ADEGNIKA Kouakou profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 26 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 770 A, au Sud et à l'Est par les rues non dénommées de 18 et de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37990 déposée le 17 - 07 - 2013, M. TCHEOU Tchaloun, profession : chef de personnel, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Apédokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 83 ca, situé à Aného-Togokomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de GROMFOUN Anani Amédédjisso, au Sud et à l'Ouest par la propriété de Mme AHLOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37991 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ANENOU Ayikoué Martin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 75 ca, situé à Attitogon Adazouhoin-Kopé Djogbégan, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété KPONOU Atsou, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété ADAZOUHOIN Yaovi et à l'Ouest par la propriété DABLA Ayikou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37992 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ANENOU Ayikoué Martin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Anfoin Koutigbé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 12 m et 14 m, au Sud par la propriété DJEVIGNON et à l'Est par la collectivité N'NOUVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37993 déposée le 17 - 07 - 2013, M. ANENOU Ayikoué Martin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 31 ca, situé à Anfoin Koutigbé Totchoagni, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété N'WADAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37994 déposée le 18 - 07 - 2013, Mme DADJO Appoline, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 7 a 97 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Togomé-Adougba, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité MLAGANI et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37995 déposée le 18 - 07 - 2013, M. ESSIOMLEY Kossivi, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 32 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37996 déposée le 18 - 07 - 2013, M. ESSIOMLEY Kossivi, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 30 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 12 m, 10 m, 16 m, et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37997 déposée le 18 - 07 - 2013, Mme AFANVI Jeannette Claire, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Sanguéra Kopégan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJOUWOMOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37998 déposée le 18 - 07 - 2013, Mme AFANVI Jeannette Claire, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Lomé Sanguéra Agbleliko, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MALM Kokou et au Sud par la route Ati-Djen-Sanguéra.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37999 déposée le 18 - 07 - 2013, Mme KUVODU Abla, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Doulassamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Anonkui, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité EKLOU, à l'Est par la propriété GBEMOU N'kroma et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38000 déposée le 18 - 07 - 2013, Mme DELANYOH Efua, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Kégué, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 12 ca, situé à Lomé Sanguéra Assigomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEDRO Kpogo et à l'Est par la propriété N'TEM Adjoa Priska.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38001 déposée le 18 - 07 - 2013, M. EKLUBOKO Yao Tsoké, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé-Soviépé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 56 ca, situé à Aflao Apédokoé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers Kpéti GAVI et au Sud par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38002 déposée le 19-07-2013, Mme TCHOWUI Akossiwa Elysée, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 0 a 80 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKLITO et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38003 déposée le 19-07-2013, M. YAKPOVI Koffi Agossou, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Klemé Kpodji, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AKAKPO Agbégnigan, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de HAVON Kétemagna et KOSSI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38004 déposée le 19-07-2013, M. TENEGUE Mensah Nyuimagbe, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AZIABOU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38005 déposée le 18-07-2013, M. SALAMI-ODJO Adébissi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Kévè Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé de 25 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EYA KOUBI LOUGOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38006 déposée le 19-07-2013, Mme MBROU Essi Ikpindi Nicole, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 86, à l'Est par le lot n° 87 et à l'Ouest par le lot n° 83.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38007 déposée le 18-07-2013, M. BAYOR Bignosy Mohammed, profession : médecin gynécologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 55 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Anomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZONLIDJI Danfansi et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38008 déposée le 18 - 07 - 2013, M. BAYOR Bignosy Mohammed, profession : médecin gynécologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 83 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Klevé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers AZONLIDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38009 déposée le 18 - 07 - 2013, M. DANGBUI Ayao, profession : technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 25ca, situé à Lomé Aflao Vogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Piveme et borné au Nord par la propriété de SEWONOU BOKON, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de AMONI Koumassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38010 déposée le 12 - 07 - 2013, Mme KPANTALA Wena, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Adéwui, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tekpo et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHOLOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38011 déposée le 12 - 07 - 2013, M. AGAMAH Nestor, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 13 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aviation et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 273 B et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38012 déposée le 12 - 07 - 2013, M. BOURAIMA Tadjou Oladélé, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin Kélégougan rives du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots n° 420, 428 et 426.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38013 déposée le 12 - 07 - 2013, Mme DORKENOO Afiavi Rénaté Pauline et M. DORKENOO Komla, profession : retraités, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à Lomé Attiégo Rive du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 988 et 985 B, au Sud par le lot n° 981 A, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par les lots n° 986, 983 et 982.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38014 déposée le 12 - 07 - 2013, M. BADABADI Eyadonam, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Kossigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 49 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GANAGAN

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38015 déposée le 22 - 07 - 2013, M. KPAKPO Yaovi Emile Hubert, profession : médecin, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 19 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par les propriétés AHARH, MONDJRO, Akuété, TCHONDA Kouma et NAGBEWONOU, à l'Est par la propriété SANGLI et à l'Ouest par la propriété OURO BANG'NA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38016 déposée le 23 - 07 - 2013, M. EDOH E. Obubé, profession : retraité militaire et technicien supérieur, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé grand marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 21 ca, situé à Lomé-Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 2137, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot 2130 et à l'Ouest par les lots 2126 et 2127.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38017 déposée le 22 - 07 - 2013, M. TCHIOU Kassime, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé Adjougba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Adidogomé Agoè-Nyivé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N°s 316, 317 A et 318.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38018 déposée le 22 - 07 - 2013, Mme RADJI Kouriratou, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au sud respectivement par les lots N°s 423 et 425 A, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot 424.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38019 déposée le 22 - 07 - 2013, Mme AQUAREBURU-LAWSON Colette Ablamba, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 74 a 65 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tekpo et borné au Nord par la propriété DANYO Atsouvi, au Sud par BLEBU ADJAKA, à l'Est par DOVO AHOSSOU et AZINE et à l'Ouest par TSROKPO Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38020 déposée le 22 - 07-2013, M. BANDAWA Badjaglana Gérard, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 13 ca, situé à Lomé Adidogomé Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N<sup>os</sup> 739, 741 et 729 et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38021 déposée le 23 - 07-2013, M. KASSALOWOE Tonguimbé, profession : ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Awatamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 23 ca, situé à Lomé Afiao Apédokoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité LOVI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38022 déposée le 23 - 07-2013, M. KASSALOWOE Tonguimbé, profession : ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Awatamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Aklonpé Akpavémé et borné au Nord par la propriété NYATOR DOGBEFU Komi, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété NYATOR KAHOHO Koudjo et la collectivité KOUDASSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38023 déposée le 24 - 07-2013, M. MONKLI Kodjo, profession : pasteur, demeurant à Nyivémé et domicilié à Kpalimé Nyivémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 05 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Démimé Nutsamé et borné au Nord et au Sud par la propriété OLYMPIO Adémonla, à l'Est par la propriété Komi AGOMEDA et à l'Ouest par la route Noépé Démimé (20 m).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38024 déposée le 24 - 07-2013, M. DAVO Akoété, profession : pasteur, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé Zomayi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 59 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Démimé Nutsamé et borné au Nord et au Sud par la propriété OLYMPIO Adémonla, à l'Est par la propriété Komi AGOMEDA et à l'Ouest par la route Noépé Démimé (20 m).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38025 déposée le 24 - 07-2013, M. TENOUVI Komlanvi, profession : ingénieur eaux et forêt, demeurant et domicilié à Kévé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 a 89 ca, situé à Kévé Aképé et connu sous le nom de Assimagbléta Hido, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité KONYO, au Sud par la collectivité HISSOUXODE, à l'Est par la propriété de KONYO KPODO et AZAMETI et à l'Ouest par les propriétés KONYO KPODO NOUVON Kossidévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38026 déposée le 24 - 07- 2013, M. AVOUGLA Komlan, profession : enseignant-sociologue-chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 58 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado (Apédokoé), préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité FOLLY, au Sud par une rue, à l'Est par la rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité FOLLY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38027 déposée le 24 - 07- 2013, M. d'ALMEIDA Lolo Edem, profession : directeur de société, demeurant en France et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 01 ca, situé à Aného Agbodrafo Agomevé, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MAMAN KPONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38028 déposée le 24 - 07- 2013, M. TCHAKAORA Erouna Egbindé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 84 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 902, 900 B et 899.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38029 déposée le 24 - 07- 2013, M. BAYOR N'gata Sakou, profession : ingénieur des TdE, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 97 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au Nord et à l'Est par la collectivité HEGBOR, au Sud et à l'Ouest respectivement par les rues de 14 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38030 déposée le 26 - 07- 2013, Mme MAWUSSI Akoukouma Seyram, profession : élève, demeurant à Lomé Aflao Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à Kévé Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de NODZRO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38031 déposée le 26 - 07- 2013, M. EDORH Sevy Paul, profession : chef d'entreprise, demeurant à Nyékonakpoè 05 rue Kadara et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 18 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kové Dzigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de AVISSEY Koumédjina et à l'Ouest par une rue de 12 m et la propriété de AVISSEY Koumédjina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38032 déposée le 26 - 07- 2013, M. AKAMAH Kokou André, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 3 ha 85 a 87 ca, situé à Kévè Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Atitoè et borné au Nord et à l'Est par l'ancienne route Lomé-Kpalimé, au Sud par les propriétés AMAGLO Koffi et JIKOU Komlanvi et à l'Ouest par la nationale N° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38033 déposée le 26 - 07- 2013, M. AKAMA Kokou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 10 ha 67 a 53 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Attitè et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MATREVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38034 déposée le 26 - 07- 2013, M. KOU DJODJI Kodjovi Elémawussi, profession : manutentionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 05 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALOGNON et au Sud par une rue de 16 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38035 déposée le 26 - 07- 2013, M. AGBANOUVI Koffi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBODOVI Adoglo, au Sud par un espace vide et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38036 déposée le 26 - 07- 2013, M. KOUYASSA Kalika, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 557, au Sud et à l'Ouest par les lots N°s 558 A et 558 B et à l'Est par une rue de 30 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38037 déposée le 26 - 07- 2013, M. ABITI Walla Essozimna, profession : électro-mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédo et borné au Nord par le lot N° 2518 C, au Sud par le lot N° 2517, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots N°s 2509 et 2518 A .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38038 déposée le 26 - 07- 2013, Mme ASSIOBO Akuavi Délali D., profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 65 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot N° 344, au sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot N° 349 bis et à l'Ouest par le lot N° 348 bis .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38039 déposée le 26 - 07- 2013, M. BOLONG Komi, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Nodzonui, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité KOUDAKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38040 déposée le 26 - 07- 2013, M. BOLONG Komi, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tsévié Davié Nodzonui, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité KOUDAKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à BOLONG Donko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38041 déposée le 26 - 07- 2013, M. YEMPANE Yendoutotre, profession : agent de forêt, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 60 ca, situé à Tsévié Adétikopé Ségnawu, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBO Awuya et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38042 déposée le 26 - 07- 2013, M. YEMPANE Yendoutotre, profession : agent de forêt, demeurant et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 60 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Ségnawou, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BEZO Awouya et au Sud par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38043 déposée le 26 - 07- 2013, Mme AGOMESSOU Ablavi Adodo, profession : commerçante, demeurant au USA de passage à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Djaqlé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAGBA Kpotor et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38044 déposée le 26-07-2013, M. SANTIÉGOU Pakindame, profession : agent commercial, demeurant à Lomé Doumasséssé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 ha 03 a 17 ca, situé à Koledjicopé Agbatitoe, préfecture de Haho, connu sous le nom de Samadoe-Vémé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFANVI AVEKOE et à l'Est par la route Agbatitoe –Yava Kopé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38045 déposée le 26 - 07- 2013, M. AZIBLI Mélégna Apéléte, profession : assureur, demeurant à Lomé 118 rue de Gambara et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 57 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots N°s 3 et 4, à l'Est par le lot 2 A et à l'Ouest par le lot 1 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38046 déposée le 26 - 07- 2013, la société MARINA IMMOBILIER (SARL), ayant son siège social à Lomé Déckon, de nationalité libanaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 90 ca, situé à Lomé Tokoin Tame, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'Avenue AKEI, au Sud par les lots N° B4, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par le lot 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38047 déposée le 26 - 07- 2013, la société SCAN-TOGO, ayant son siège social à Lomé et représentée par son administrateur général M. Endré RYGH, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 74 a 45 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto et borné au Nord par les propriétés de N'SOUGLO Amégniko et N'SOUGLO Holeté, au Sud par la route Kini Kondji – Sika Kondji de 20 m, à l'Est par une piste de 20 m et à l'Ouest par les propriétés de N'SOUGLO, EDAH et EDAH Tolégbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38048 déposée le 26 - 07- 2013, M. KAWI Akawoulou, profession : infirmier d'Etat, demeurant à Lomé Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de HOUKPÉTOR Soadzédé et à l'Est par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38049 déposée le 26 - 07- 2013, M. RAFFEGEAU Paul Louis Marie, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATSITSO TSOKPOSSOU .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38050 déposée le 26 - 07- 2013, la société SCAN-TOGO, ayant son siège social à Lomé et représentée par son administrateur général M. Endré RYGH, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 81 ha 32 a 29 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto et borné au Nord par la route Kini Kondji – Sika Kondji de 20 m, au Sud par les propriétés de APRIM Agbadassi Hatou, TOMETY Sika et ADAMDJ Amouzou, à l'Est par les propriétés de AYENA Paul, BOEVI Awoussi, AMETSRIGBE Misadji et Yao, ANAGONOU Yakobi, N. DOUSSIME, AWOUSI Boèvi, ATTISSO Kodjoakou, ANAGONOU Amèvi, NOUDOGA Bongo et ADAMDJ Amouzou et à l'Ouest par les propriétés de EDAH Kodjo Patric et EDAH Komi Adogo, ANAGONOU Kliya, AWOUSI Boèvi, Agglomération Gnèda-Kondji et TEKLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38051 déposée le 26 - 07- 2013, M. DECKOR Dzidzonu, profession : huissier de justice, demeurant à Lomé Tokoin Cassablanca et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 58 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété de TENGUE GOKA, à l'Est par la propriété de BABA et à l'Ouest par une rue de 12 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38052 déposée le 26 - 07- 2013, M. AGBLEZE Komla Mawuli, profession : ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 5 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité GBEGNON, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Albert ESSEH S. .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38053 déposée le 26 - 07- 2013, Mme ALI Kossiwa Abiré, profession : employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMETAYAKE Agnassou et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38054 déposée le 26 - 07- 2013, Mme ALI Kossiwa Abiré, profession : employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Vulé et borné au Nord et au Sud par la collectivité GBEDEMAH, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38055 déposée le 29 - 07- 2013, Mme ALI Kossiwa Abiré, profession : employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Akladjème et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOKA Yawovi Messan et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38056 déposée le 29 - 07- 2013, M. BOLONG Komi, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tsévié Davié Nodzonui, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KOUDAKPO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38057 déposée le 29 - 07- 2013, M. BAYOR Bignoso Mohamed, profession : médecin gynécologue, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N°s 301, 303, 298 et 299 et au Sud par la route Agoè-Nyivé-Vakpossito de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38058 déposée le 29 - 07- 2013, M. LAWSON HETCHELI Boèvi Enyonam, profession : revendeur, demeurant à Lomé Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par les lots N° 602 A et 601, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38059 déposée le 30 - 07- 2013, M. GLIGBE Komi Gratias, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 09 ca, situé à Kévè Aképé Attidzen, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de AMEDIVLO Afiwoa et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38060 déposée le 30 - 07- 2013, M. AKPAMOURA Koffi, profession : officier supérieur des FAT, demeurant à Lomé Aflao Sagbado Apédokoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de LADI Kowou , au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38061 déposée le 30 - 07- 2013, Mlle ADJIVON Gracias Joyce Akossiwavi, demeurant à Dakar au Sénégal et domiciliée à Dakar, représentée par son père M. ADJIVON Alexandrio Euloges Koffi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETSE- DAMAGNY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38062 déposée le 30 - 07 - 2013, Mme MATTHIA Apoko Koyi, épouse ADJIVON, profession : ménagère, demeurant à Dakar au Sénégal et domiciliée à Dakar, représentée par le sieur ADJIVON Alexandrio Euloges Koffi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETSE- DAMAGNY et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38063 déposée le 30 - 07 - 2013, Mme ADJIVON Agbétognon Apéfa Kossiwa, profession : revendeuse, demeurant à Dakar au Sénégal et domiciliée à Dakar, représentée par le sieur ADJIVON Alexandrio Euloges Koffi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETSE- DAMAGNY et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38064 déposée le 30 - 07 - 2013, M. ATTATY Kodjo, demeurant à Nairobi au Kenya et domicilié à Nairobi, représentée par le sieur ATATI Ayao, profession : revendeur, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 47 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ETSE-

DAMAGNY, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38065 déposée le 30 - 07 - 2013, M. KOSSI Kokou, profession : géographe - urbain, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Baguida Akanoukopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 7, au Sud par les lots N° 11 et 12, à l'Est par le lot N° 10 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38066, déposée le 30 - 07 - 2013, Mme AYITE-ZONOR Dédé, profession : commerçante, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 00 ca situé à Tsévié Mission-Tové Kpémé ; préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzigbe Appessito et borné au Nord par la propriété de DZEDIKOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les rues de 18 m, 14 m et 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38067, déposée le 30 - 07 - 2013, M. NAYO Kossi, profession : directeur d'école, demeurant à Agoè-Nyivé Téléssou et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 45 ca situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou ; préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBOGLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38068, déposée le 30 - 07 - 2013, M. APALOO Kwami, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 ha 04 a 13 ca situé à Badja Agoudja Wonugba ; préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Todome et borné au Nord par la propriété de AGBATSOVO Atitso, au Sud par DOUGNO AFIWAVI, à l'Est par AWUSSAVI Agba Kodjo et la propriété de AKPALOO DOE Kokou et à l'Ouest par la propriété de AFOUGBA.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers APOLOO DOE Kokou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38069, déposée le 30 - 07 - 2013, Mme KLOUSSEH Adjoavi Nathalie, profession : informaticienne, demeurant à Abidjan (RCI) et domiciliée à Abidjan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Tsévié Djagblé Djigbé; préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété de AGBOKOU Akouvi, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les rues de 10 m et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38070, déposée le 30 - 07 - 2013, M. OGOUBI Kokou, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 35 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Légbassito Athiémè, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AYIVON et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38071, déposée le 30 - 07 - 2013, M. GBESSAYA Vitohodé, profession : frigoriste, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Totsi Cacaveli, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues de 14 m et 16 m, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 270 et 268.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38072, déposée le 30 - 07 - 2013, M. BAYOR Bignosy Mohammed, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi ; préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par AGBAGLO Anani et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38073, déposée le 30 - 07 - 2013, Mme ALADJI Akossiwa, épouse AMOUZOU, profession : secrétaire de direction, demeurant à Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 47 ca situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kéhémé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KOUDESSE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la Haute Tension Lomé-Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38074, déposée le 30 - 07 - 2013, Mme ALADJI Akossiwa, profession : secrétaire de direction, demeurant à Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 35 ca situé à Noépé Kéhémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KPELI, au Sud par la collectivité KOUDESSE et à l'Est par la Ligne de la Haute Tension Lomé-Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38075, déposée le 30 - 07 - 2013, M. BATEMA Kouma, profession : économiste, demeurant à Agoè-Nyivé Assigomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 50 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Assigomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AFANTCHAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38076, déposée le 30 - 07 - 2013, M. da SYLVEIRA LANDJEKPO DZIDZOLE Ayao, profession : inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 10 ca situé à Lomé Afao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADJIGBLI, à l'Est par da SYLVEIRA L.D. Ayao et la collectivité ADJIGBLI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38077, déposée le 01 - 08 - 2013, M. SENA Atandji, profession : menuisier, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 05 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Agbéve-Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1 B, au Sud par la voie de 50 m, à l'Est par le lot 5 et à l'Ouest par une intersection de rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38078, déposée le 31 - 07 - 2013, M. KORDOHOU Touré Baba, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 81 ca situé à Tsévié Dalavé Wogno ; préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par les propriétés de ADOKOU et NEGLO, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38079, déposée le 31 - 07 - 2013, M. KORDOHOU Amed Touré représenté par KORDOHOU Touré BABA, profession : élève, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 65 ca situé à Tsévié Dalavé Wogno, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADOKOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38080, déposée le 31 - 07 - 2013, Mlle KORDOHOU Anifa représentée par KORDOHOU Touré BABA, profession : élève, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 75 ca situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Wogno et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADOKOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38081, déposée le 31 - 07 - 2013, M. FOUSSENI Traoré Anass représenté par FOUSSENI Mouhaman-Sani, profession : élève, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom Wogno et borné au Nord et au Sud par les rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38082, déposée le 31 - 07 - 2013, M. BADJA Essossinam, profession : greffier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Boloumodji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMEMOU et à l'Est par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38083, déposée le 31 - 07 - 2013, M. AKOUVI Noël, profession : chirurgien dentiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 53 a 84 ca situé à Kévé Apéyémé Agbledo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Djagblé Kopé et borné au Nord par la collectivité de AVIAKPO, au Sud par la propriété de NTASSA K. Mensah, à l'Est par la propriété de KOUÉVI Koko et à l'Ouest par la collectivité de POUSSESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38084, déposée le 31 - 07 - 2013, M. LAOUWAYI Atassa Somié Abalo, profession : ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Télessou Elavagnon et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AMOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38085, déposée le 31 - 07 - 2013, Mme DOSSEH Ablavi Ayée, profession : informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 m et 20 m, au Sud et à l'Est par la collectivité BEDJRA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38086, déposée le 31 - 07 - 2013, M. N'TASSA Kokou Mensah, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 53 a 09 ca situé à Kévé Apéyéomé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Djagblé et borné au Nord par la propriété de KOUEVI Koko, au Sud et à l'Ouest par la collectivité POUSESSE et à l'Est par la propriété de NEGBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38087, déposée le 31 - 07 - 2013, M. Ekpon Kokou TOGBENOU, profession : mécanicien-auto, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 80 ca situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n°s 395 et 394, au Sud par 399, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot 396.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38088, déposée le 31 - 07 - 2013, M. FIOKLOU-TOULAN Ekoué E., profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 20 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n°s 103 A, 105 et 104 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38089, déposée le 31 - 07 - 2013, M. FIOKLOU-TOULAN Ekoué E., profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 62 ca situé à Zalivé Agblévime, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par les héritiers TOUVOR et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38090, déposée le 31 - 07 - 2013, M. AYASSOU Kodjo Menssanh D., profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpoépé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de De Souza et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38091, déposée le 01 - 08 - 2013, M. AYASSOU Kodjo Messanh D., profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpoépé et borné au Nord par la propriété de De SOUZA, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la route Noépé Kovié de 20 m et à l'Ouest par la propriété de AGOUGBEMENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38092, déposée le 01 - 08 - 2013, M. FIOKLOU-TOULAN Ekoué E., profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpoépé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de De SOUZA Akouété, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la route Noépé Kovié de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38093, déposée le 01 - 08 - 2013, M. FIOKLOU-TOULAN Ekoué E., profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpoépé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de De SOUZA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38094, déposée le 02 - 08 - 2013, M. YEME Djidonou Joseph, profession : retraité, demeurant à Lomé Avénou et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 18 ca situé à Lomé Baguida Hodan-Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 3 et 4, au Sud par les lots 11 et 12 à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 19 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38095, déposée le 02 - 08 - 2013, M. LARE-LANTONE Kanfitine, profession : économiste enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 07 a 94 ca situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzigbé et borné au Nord par la propriété de AHIAFOR Komla, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AHIAFOR et à l'Est par la collectivité GBEMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38096, déposée le 02 - 08 - 2013, Mme AGBALA Watawinam Adjjo, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 12 ca situé à Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpédevikopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZOUMA Zankou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38097, déposée le 02 - 08 - 2013, M. ABI Boyodi Kokou., profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Démakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 1065, 1067, 1063 et au Sud par la route Agoè-Nyivé, Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38098, déposée le 02 - 08 - 2013, M. OROU Kossivi, profession : technicien génie électrique, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Yokoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 74 a 85 ca situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Wumé et borné au Nord par la collectivité DOGBO Mokli, au Sud par la propriété de AHIA TOR Yawo KUMA, à l'Est par les collectivité DOGBO Mokli et DZEMEKE et à l'Ouest par la collectivité AGBOLI Kpelly.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38099, déposée le 02 - 08 - 2013, M. HOMEDJE Koffi Akouêté, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 48 a 00 ca situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de BEDZRA Komlan Noukoku, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à HOMEDJE Koffivi Vincent et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38100, déposée le 02 - 08 - 2013, Mme ANI Ménéssa, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZANOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38101, déposée le 02 - 08 - 2013, M. BOROMNA Amadi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 76 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé Awatamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOPOATI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38102, déposée le 02 - 08 - 2013, M. YOUSOUFOU Assimi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 34 ca situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par ATTIPOU Adjo et à l'Est par une rue de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38103, déposée le 05 - 08 - 2013, M. KAMING L. Komi MOUZOU, profession : agent de constatation principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 84 ca situé à Adétikopé Doglove, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GASSOU Mimohokin et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38104, déposée le 05 - 08 - 2013, M. KAMING L. Komi MOUZOU, profession : agent de constatation principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca situé à Tsévié Boloumodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 17, 18 et 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38105, déposée le 05 - 08 - 2013, M. PIPOKA Sanvi, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 01 ca situé à Aného Togo Komé Avoudjigbé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par les héritiers AVOUDJIGBE Amouzou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38106, déposée le 05 - 08 - 2013, M. ADEGNON Kossi David, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca situé à Aflao Adidogomé Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 6, 7bis et 5 et au Sud par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38107, déposée le 05 - 08 - 2013, M. NOUGLOKPE Komlan, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 86 ca situé à Lomé Sanguéra Fozui, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KLIKAN et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38108, déposée le 05 - 08 - 2013, Mme MOUZNA Essohana-Meheza, profession : pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 85 ca situé à Agoè-Nyivé Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité AWUI, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38109, déposée le 05 - 08 - 2013, M. APELI Ayémé Komi Mawuko, profession : opérateur économique, demeurant et domicilié à Nangbéto (Ogou), majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 54 ca situé à Lomé Aflao Akato Avoémé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues de 16 m et 14 m et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUVEDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38110, déposée le 06 - 08 - 2013, Mme GADAGBUI Afi Djigbodi, profession : caissière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADANOU Melenyan Grace.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38111, déposée le 06 - 08 - 2013, Mme OGOUBI Afiavi Enyonam, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 60 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2372, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n° 2365 et 2366 et à l'Ouest par le lot n° 2363.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38113, déposée le 06 - 08 - 2013, M. KOUVIANOU Folly, profession : ferrailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca 59, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud et à l'Est par les héritiers YOVO ZANKPE et à l'Ouest par AYAWO AKOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38114, déposée le 06 - 08 - 2013, M. MENSAH Pantaléon Epiphane Komlanvi, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par les lots n° 3 et 4, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 5 et 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, N° 38115, déposée le 06 - 08 - 2013, M. KPATCHA Mélézoué, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 87 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Houmbi Sorad, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 66, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les lots n° 69 et 70 et à l'Ouest par les lots n° 6 et 67 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38116, déposée le 06 - 08 - 2013, M. ADOYI Ezzo-Wavana, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Attiéguou et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sorad et borné au Nord par le lot n° 188, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par le lot n° 186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38117, déposée le 06 - 08 - 2013, Mmes DAKE Amavi et DAKE Délali, profession : ménagères, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 70 ca 86 situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par DJOMAKOU A. EKLOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38118 déposée le 06 - 08 - 2013, M. JIBIDAR Yaovi M. Théophile, profession : homme d'affaire de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AZEVI Kodzo et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38119 déposée le 06 - 08 - 2013, Mme ZAKARI Mariama, profession : revendeuse, demeurant à Agoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djove et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKAKPO Kodégou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38120 déposée le 06 - 08 - 2013, Mme GANIYOU Faoussatou, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Forever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 49 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de la collectivité GBAGBAN, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALEGAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38121' déposée le 06 - 08 - 2013, Mme KETO Aku, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Badou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 64 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SHIKI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38122 déposée le 06 - 08 - 2013, M. BOSSIADE Koudjo, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Avénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbéto et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SHIKI Anani et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38123 déposée le 07 - 08 - 2013, M. MLAPA Kossivi, profession : ingénieur, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Hetsiavi, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AHIAMADJIE et à l'Ouest par la voie Lomé-Kpalimé de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38124 déposée le 07 - 08 - 2013, M. AGBOLETE Komlanvi, profession : maçon carreleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé-Houmbi, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 650, 654, 651 et 652 A et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38125 déposée le 07 - 08 - 2013, M. MONLADJA Ayaovi, profession : artiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 45 ca, situé à Aného Agovoudou, préfecture des Lacs et borné au Nord par les héritiers WODOME, au Sud par une rue existante de 12 m, à l'Est par la propriété de GNAKPEDJOU et à l'Ouest par la route Agovoudou-Devikinme de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38126 déposée le 07 - 08 - 2013, Mme SOKANDAN Dédé, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Aného Devikeme, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de AGBEBLOGNAN, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38127 déposée le 07 - 08 - 2013, Mme NADJA Ikpindi, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 88 ca, situé à Lomé Tokoin-Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 493, 499 et 492 A et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38128 déposée le 07 - 08 - 2013, M. TCHAGBELE Essowavana, profession : ingénieur en génie-civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 19 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Adjougba, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 12, 16 et 13 et à l'Est par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38129 déposée le 07 - 08 - 2013, Mme KOFFI Kokoé, épouse AMOUSSOU, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 49 ca, situé à Lomé Avédji Agetu, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N° 562 A et 562 C et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38130 déposée le 07 - 08 - 2013, M. SANOU Komi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77 a 91 ca, situé à Tsévié Kpévé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la route nationale N° 1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38131 déposée le 07 - 08 - 2013, M. ADAMA K. Kangni, profession : frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de MLATAWA, au Sud par la route Segbé-Adidogomé et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38132 déposée le 07 - 08 - 2013, M. GBIEDITE S. Tontidjoa, profession : commerçant, demeurant à Konkouré (Dapaong) et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBEHO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38133 déposée le 07 - 08 - 2013, M. PANIAH Koffi Sédufia, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 20 ca, situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots 102 B, 103 et 101 et au Sud par la route nationale N° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38134 déposée le 07 - 08 - 2013, M. SEPENOU Edoh, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 22 ca, située à Lomé Adakpamé Adidomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité BRENNER, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38135 déposée le 07 - 08 - 2013, la société «CITEALES FOREVER» SARL, ayant son siège social à Lomé et représentée par le sieur Jérôme Louis PAUCHARD, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 06 ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m, au Sud par la rue KONFESS de 20 m et à l'Ouest par les lots N° 36 et 45.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38136 déposée le 07 - 08 - 2013, M. GBADAGO Quam Wuélé Justin, profession : cadre d'assurance, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 22 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord et à l'Ouest par les lots 19 A et 18, au Sud par une rue de 16 m non dénommée et à l'Est par une rue de 30 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38137 déposée le 09 - 08 - 2013, Mme ESSE Akouvi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AHOMBO, au Sud par la propriété de MIHINSSO et à l'Est par un passage de 6 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38138 déposée le 09 - 08 - 2013, Mme ADEWUSI Adebimpé, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALOESSODE Koffi Paul et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38139 déposée le 09 - 08 - 2013, M. PIPOKA Sanvi, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 02 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Zone d'extension N° 3, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 1237, 1241 et 1240 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38140 déposée le 09 - 08 - 2013, M. MABIGUE Padatchona, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 00 a 43 ca, situé à Agbélové Begbé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Togbenya et borné au Nord et à l'Est par la collectivité WOTSU, au Sud par la propriété de AHADJI et la collectivité KLOVE et à l'Ouest par la propriété de TOFOU Kekessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38141 déposée le 09 - 08 - 2013, M. ABOFLAN Koami, profession : entrepreneur bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 19 a 91 ca, situé à Tsévié Dalavé Todokpoè, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 28 m et 16 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38142 déposée le 09 - 08 - 2013, M. AMEGAH-ATSON Kossivi, profession : huissier de justice, demeurant à Lomé Atikpa et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 07 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrakor et borné au Nord et à l'Est par la collectivité WINOSSOU, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité GATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38143 déposée le 09 - 08 - 2013, Mme ADEWUSI Adebimpé, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 17 ca, situé à Lomé Afiao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété de AKPALOU Agbovi, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38145 déposée le 13 - 08 - 2013, M. et Mme PERNIN Vincent, profession : ingénieur des mines et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise et française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 00 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 80 m, à l'Est par le lot N° 255 et à l'Ouest par le lot N° 252.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38146 déposée le 12 - 08 - 2013, M. ABDOULAYE Souleymana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 28 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanvé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 10 m chacune et à l'Ouest par le lot N° 351.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38147 déposée le 12 - 08 - 2013, M. ABDOULAYE Souleymana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AWOUDJA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38148 déposée le 12 - 08 - 2013, M. ABDOULAYE Souleymana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 83 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Houmbi, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GOCHIAN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38149 déposée le 12 - 08 - 2013, M. ABDOULAYE Souleymana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 43 ca, situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGBODJAN Labité Kpotowogbo, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38150 déposée le 12 - 08 - 2013, Mme da SILVEIRA Landjekpo Télé, profession : secrétaire de direction, demeurant à Lomé Bè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Baguida Plantation, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité de ABOBI et à l'Ouest par la collectivité AGBAVITO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38151 déposée le 12 - 08 - 2013, M. da SILVEIRA Landjekpo Adjévi, profession : comptable, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 16, au Sud par le lot N° 19 bis, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot N° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38152 déposée le 12 - 08 - 2013, M. APEDO-AMAH Ayité, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 32 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1510, au Sud par le lot N° 1508, à l'Est par les lots N° 1511 et 1512 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38153 déposée le 12 - 08 - 2013, Mme KPOGLO Amévi, profession : cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 687, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 689 et à l'Ouest par le lot 686 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38154 déposée le 12 - 08 - 2013, Mme AKPOVI Delodé Amévi, épouse KPOGLO, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agodomé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ATOKLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38155 déposée le 12 - 08 - 2013, Mme TAIROU Rainatou, profession : revendeuse, demeurant à Kpogan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 69 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fiovie, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 252 A, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot N° 253.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38156 déposée le 12 - 08 - 2013, M. GENEVEE Gaïtan et Mlle GBADOE Hoévi, épouse GENEVEE, profession : électricien bâtiments et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VIAGBO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38157 déposée le 12 - 08 - 2013, Mme KAKO Létoua, épouse HOUNGBEDJI, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31 a 46 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 840, 841, 850 et 851, au Sud par les lots N° 837 et 847, à l'Est par le boulevard de Zio de 34 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38158 déposée le 13 - 08 - 2013, M. ALEKE Dzadu Kodjo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 10 ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja-Wouto et borné au Nord par la maison Etey KODJOVI, au Sud par un passage existant de 6 m, à l'Est et à l'Ouest par la maison AWUTO Yawo et AWUTO Bébé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38159 déposée le 13 - 08 - 2013, M. TOUVI Yawovi François, profession : prêtre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 72 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi Démakpoè et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par les lots N°s 1246 A , 1244 B et 1247 et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38160 déposée le 13 - 08 - 2013, M. EKLU Daniel, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé Aképèdomonu, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBEZE Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38161 déposée le 13 - 08 - 2013, M. AYIM Kokou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé FIR, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N°s 859, 861 B et 860 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38162 déposée le 13 - 08 - 2013, M. EDOH Koffi Mikôdomé, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AYIVON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38163 déposée le 13 - 08 - 2013, M. EDOH Koffi Mikôdomé, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de WODANA, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues de 12 m et de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38164 déposée le 13 - 08 - 2013, M. AMAH Awéréou Pissinam Romain, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 00 a 11 ca, situé à Tsévié Mission-Tové-Yivé, préfecture de Zio et borné au Nord par les héritiers Kpéli Kétavi et la propriété de GADJIDE, au Sud par la collectivité YIBOKOU, à l'Est par la propriété de NOUGNALE Wossi et NOUGNALEWOSSI Adjolo et la collectivité DEKAKPUI et à l'Ouest par la propriété de GAVO Kossi et la collectivité TODZRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38165 déposée le 13 - 08 - 2013, Mme ABALO-AKUVI Germaine, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 16 ca, situé à Lomé Attiégo Rive du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 381 A, 382 et 380 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38166 déposée le 14 - 08 - 2013, M. DANGBUI Ayao, profession : technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 87 ca, situé à Lomé Aflao Vogome, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Piveme et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de SEWONOU Bokon et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38167 déposée le 14 - 08 - 2013, M. AFOLABI Soulé, profession : officier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Djagblé Klémé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALLOWODO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38168 déposée le 14 - 08 - 2013, Mlle AGBEMADON Adjowavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 43 ca, situé à Aneho Togokomé Avoudjigbé Kondji, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété des héritiers AVOUDJIGBE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de Mathias AVOUDJIGBE et à l'Ouest par la propriété de LOCOH Ekué.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38169 déposée le 14 - 08 - 2013, M. SAKPONOU Komla, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 68 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Est par KUDESSE Mensah et à l'Ouest par une route existante de 14 m et KUDESSE Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38170 déposée le 14 - 08 - 2013, Mme APEDO Essi Kossiwa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 73 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Atchante, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité ALEKE et à l'Ouest par la route Agoè-Nyivé-Kélégougan de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38171 déposée le 14 -08 - 2013, M. ADOYI Abdel-Manafi, profession : ingénieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 97 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé lotissement Gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 835, 837 B et 838 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38172 déposée le 14 -08 - 2013, Mme LOGOSSOU Akouavi Sampé, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 46 ca, situé à Lomé Aflao-Wougomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par AMEDOUME Atila Ega et à l'Est par MOUMOUNI Salou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38173 déposée le 14 -08 - 2013, M. VIGNON Mevi Médard, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Kélégou, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m, au Sud par le lot n° 1819 et à l'Ouest par le lot n° 1813.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38174 déposée le 14 -08 - 2013, M. NABERGA Abdoul Malik, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Togblékopé, connu sous le nom de Fidokpoui, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de VISA EKLOU et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38175 déposée le 14 -08 - 2013, M. AMETEPE Anumu, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale Lomé-Aného de 34 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZANKPE Yovo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38176 déposée le 16 -08 - 2013, M. ABISSI Tagba Badakabawoe, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 50 a 19 ca, situé à Kévè-Aképé Aképèdomonou, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de AGOUTSI-AHODETO Kodjo et au Sud par la route n° 5 Lomé-Kpalimé de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38177 déposée le 16-08-2013, Mme ADAMA Tassah Dédé, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 72 ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs et borné au Nord par les héritiers NEGLOKPE Séwa, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 m, 12 m et 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38178 déposée le 16-08-2013, M. EDJI Kossi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 56 ca, situé à Lébé Avéta, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par ESSEM Sokou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38179 déposée le 16-08-2013, M. EDJI Kossi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 67 a 12 ca, situé à Lébé Avéta, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lowoe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest respectivement par les rues non dénommées de 14 m, 16 m et 14 m et à l'Est par la propriété de KODJO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38180 déposée le 16-08-2013, M. GNAMAKOU Laurent Amévi, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété BASSALEY Codjo, au Sud par la route Dague-Gbodjomé et à l'Ouest par un couloir de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38181 déposée le 16-08-2013, M. SODOKIN Kodjo Hounlété, profession : menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 51 ca, situé à Lomé Adakpamé Kanyi-Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est respectivement par les lots 844, 846 B et 848 et 845 A et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 38182 déposée le 16-08-2013, M. MEDEWOU Mawuena, profession : cadre de la CEB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E<sub>2</sub> et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots 287 A, 285 et 286 et à l'Est par la route Agoè-Nyivé Adidogomé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

### REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00170-RP déposée le 27 -06 - 2013, La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Lomé, représentée par l'abbé GAKPE Kokou Mawulolo Sévérin, prêtre à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 44 a 56 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Loukpé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de KPOKOU, AZOSSOU et GBONE KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00171-RP déposée le 03 - 07 - 2013, M<sup>e</sup> BODY Tené, profession : notaire demeurant et domiciliée à Atakpamé, mandataire de Mme DANTEVI Adjovi Yabo, commerçante demeurant à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 72 ca, situé à Atakpamé, commune d'Atakpamé, préfecture d'Ogou connu sous le nom de Kpeyaya et borné au Nord par le lot n° 132, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par les lots n° 127 et 129.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme DANTEVI Adjovi Yabo, commerçante demeurant à Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00172 / RP déposée le 04 - 07 - 2013, M. DAYO Koffi Amévo, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Kpalimé, mandataire de M. GO-MARO Guy Kadjemna, comptable demeurant à Dakar au Sénégal, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 78 ha 84 a 28 ca, situé à Adzakpa, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Matipehawuvè et Kpassama-Hakpavé et borné au Nord par la collectivité AGUEDE, au Sud par la route Adjakpa-Nyative de 20 m, à l'Est par le village Amégavikopé et la propriété de AHOLU Toba Yao et à l'Ouest par la propriété de PATAKoumadzi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GO-MARO Guy Kadjemna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00173-RP déposée le 05-07 - 2013, M<sup>e</sup> LAWSON-de SOUZA Kayi, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, mandataire des Missionnaires Saint Antoine Marie Clarataine du Diocèse de Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 10 a 99 ca, situé à Kpimé Séva, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Lobonou et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GAYIKPA, au Sud par la ligne de moyenne tension de Kpimé Séva et à l'Est par la mission catholique de Kpimé Séva.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux missionnaires Saint Antoine Marie Claret du Diocèse de Kpalimé.

Suivant réquisition, n° 00174-RP déposée le 18-07-2013, M. TODJALLA Tuwa, profession : secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Notsè-Tégbé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au Nord et à l'Ouest par les rues en projet de 12 m, au Sud et à l'Est par les propriétés de GABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00175-RP déposée le 18-07-2013, M. AGBOKANZO Osséni, profession : ingénieur adjoint d'agriculture, demeurant et domicilié à Est-Mono, mandataire de M. AZONDJAGNI Comlan, pasteur à Chicago aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 37 ca, situé à Atakpamé commune d'Atakpamé, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au Nord par le lot n° 337, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par le lot n° 346 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AZONDJAGNI Comlan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00176-RP déposée le 18-07-2013, M. KORODOWOU Babawogo, profession : chef d'agence CNSS de Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 34 a 03 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Kpévu et borné au Nord par la propriété MENSAH Dovi Kodjo, au Sud et à l'Est par la propriété de AMEGNRAN Fofóé et à l'Ouest par la propriété de FOLLY Notsron.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00177-RP déposée le 18-07-2013, M. KORODOWOU Babawogo, profession : chef d'agence CNSS de Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 42 a 02 ca, situé à Agbatitoe, préfecture de Haho, connu sous le nom de Kolédji-Kopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Avékoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00178-RP déposée le 23-07-2013, M. ANTHONY Koffi Octave Kalewo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Yokele, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Agbétitogui et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de la collectivité APEVIWOTOWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00179-RP déposée le 23-07-2013, M. ANTHONY Koffi Octave Kalewo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 25 ca, situé à Agome-Yoh, connu sous le nom de Bame et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par l'emprise du ruisseau Avloto et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00180-RP déposée le 24-07-2013, M. ATCHEMI Yao Michel, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Atakpamé, mandataire de M. FANIDJI Yaovi Kassigni, employé au PNUD, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Atakpamé Agbonou, commune d'Atakpamé, connu sous le nom de Idiotsè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots n° 726 et n° 727, à l'Est par une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FANIDJI Yaovi Kassigni et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00181-RP déposée le 31-07-2013, M. DAYO Koffi Amévo, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de GO-MARO Guy Kadjemna, comptable demeurant à Dakar, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 69 a 70 ca, situé à Agotime Sud ADJAKPA, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Gbélakpo et borné au Nord par la route Amoussou-Kopé-Adjakpa-Adrakpo, au Sud par la propriété de DOE Bruce, à l'Est par la collectivité KOUGBAGBO et à l'Ouest par la collectivité ATSAKPA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GO-MARO Guy Kadjemna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00182-RP déposée le 1<sup>er</sup>-08-2013, M. AGBODZAN Komi Sénam, profession : ingénieur forestier, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 06 a 33 ca, situé à Assahoun-Fiagbé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Gbongbonyi et borné au Nord par la propriété AMEGANHO Kouassivi, au Sud par la propriété de la collectivité AMEGAVI, à l'Est par la route Assahoun-Fiagbe Nyamessi et à l'Ouest par l'emprise de ruisseau Kpégolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

#### REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00428 / R-K déposée le 02-04-2013, M. NADJIR Mognignaba Talidimou, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Kara Tomdè N'Djéyo, connu sous le nom de Tomdè N'Djéyo et borné au Nord par la propriété de KEDEI, à l'Est et au Sud par la propriété de KEDEI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00429 / R-K déposée le 02-04-2013, M. LAOKPESSI Aklesso, profession : médecin, demeurant et domicilié à Brive en France, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 30 ca, situé à Kara Tomdè Site I, connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au Nord par un lot n° 300, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par des lots n° 301 et 303.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00430 / R-K déposée le 02-04-2013, M. BOUNDJOU Kossi, profession : directeur régional TdE, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 28 a 72 ca, situé à Bassar Binawalib-Djaali, connu sous le nom de Bassar Binawalib-Djaali et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TAKASSI Gnandi, au Sud par une rue en projet et à l'Ouest par la collectivité Kpankissi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00431 / R-K déposée le 05-04-2013, M. PATALE Koffi, mandataire de PATALE Prénom Sandra, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble sub urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 05 ca, situé à Kara Yadè Panadewa, connu sous le nom de Yadè Panadewa et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété EREOU, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la propriété de ANI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à PATALE Prénom Sandra et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00432 / R-K déposée le 05-04-2013, M. KOULOU Karka, profession : directeur régional de l'eau, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Lama Kolidè Pantehom, connu sous le nom de Lama Kolidè Pantehom et borné au Nord et au Sud par la propriété de TCHAMDJA, à l'Est par la propriété de AMAH et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00433/R-K déposée le 08-04-2013, M. ALASSAN Issifou, profession : employé à la BCEAO, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Kara Dakoufeou, connu sous le nom de Kara Dakoufeou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de NIMON et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00436/R-K déposée le 09-04-2013, M. KALAKATI Manabada, profession : professeur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara Attéda et borné au Nord par la propriété de ABI, au Sud par un passage de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00438/R-K déposée le 11-04-2013, Mme BOKOBANA Kiméhalo, profession : commerçant, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Kara Tomdè Nord, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TCHONDA, à l'Est et au Sud par la propriété AMANA Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00440/R-K déposée le 17-04-2013, Mlle KOLA Abra Kudjooukoum, profession : employée à l'inspection du 2<sup>e</sup> degré, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 85 ca, situé à Kara-Tomdè, connu sous le nom de Kara-Tomdè et borné au Nord par le lot n° 89, au Sud par une rue de dégagement de 29 m, à l'Ouest par le lot n° 88, et à l'Est par le lot n° 92.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00441/R-K déposée le 19-04-2013, M. ABISSI TAGBA Badakabawoé, profession : banquier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 75 ca, situé à Kara Tomdè site I, connu sous le nom de Tomdè site I et borné au Nord par les lots n° 174 et 175, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Ouest par une route Kara-Lama de 30 m et à l'Est par le lot n° 178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00442/R-K déposée le 26-04-2013, M. TCHALIM Sama Bilanamawai, profession : ingénieur en télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 04 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Kara Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de AKE Jean, à l'Est par la propriété de ISSIFOU Mahamadou et à l'Ouest par la propriété de Timothée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00443/R-K déposée le 26-04-2013, M. MEBA Essohouna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tcharè Hododa, connu sous le nom de Tcharè Hododa et borné au Nord par une route de 20 m, au Sud par la route de Wiyamdè de 20 m, à l'Ouest par le croisement de deux routes de 20 m et à l'Est par la propriété KAZIM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00444/R-K déposée le 26-04-2013, M. MEBA Essohouna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 38 ca, situé à Kantè, connu sous le nom de Kandè Ville et borné au Nord par la propriété de ATCHARTCHAO, au Sud par la route Nationale n° 1, à l'Ouest par la propriété de KARKA et à l'Est par la propriété de ASSOUMATINE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00448/R-K déposée le 02-05-2013, M<sup>e</sup> ADJA Morou, mandataire de M<sup>e</sup> N'DJELLE Abby Edah, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 02 ca, situé à Kara Dongoyo, connu sous le nom de Kara Dongoyo et borné au Nord par la propriété N'DJELLE, au Sud et à l'Est par la propriété ADAKE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à maître N'DJELLE Abby Edah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00449/R-K déposée le 02-05-2013, M<sup>e</sup> ADJA Morou, mandataire de N'DJELLE Abby Edah, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 93 ca, situé à Kara Lama Kolidè Pantehom, connu sous le nom de Lama Kolidè et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de PADATCHO et à l'Est par une route de Lama Kolidè de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M<sup>e</sup> N'DJELLE Abby Edah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00450/R-K déposée le 02-05-2013, M<sup>e</sup> ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 20 ca, situé à Kara Kpekpenfeou, connu sous le nom de Kpekpenfeou et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité TEWILOU, au Sud et à l'Est par une route de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ISSIFOU Rassidi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00451/R-K déposée le 02-05-2013, M<sup>e</sup> ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 13 ca 97, situé à Kétao Ewaiyo, connu sous le nom de Kétao Ewaiyo et borné au Nord et l'Est par la collectivité DEMON, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMANA Kézié et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00453/R-K déposée le 21-05-2013, M. MOUKPE Awoulélou, profession : technicien supérieur en informatique, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 39 ca, situé à Kara Atteda, connu sous le nom de Atteda et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AWISSOBA et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00454/R-K déposée le 22-05-2013, M. BIMIZI Adourem, profession : employé à la société CENTRO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara Atteda, connu sous le nom de Atteda et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité TELOU et à l'Est par la route Nationale n° 1 Kara-Bafilo de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00455/R-K déposée le 22-05-2013, M. BIMIZI Adourem, profession : employé à la société CENTRO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 21 ca 63, situé à Kara Tchintchinda, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KILIOU et à l'Est par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00456/R-K déposée le 22-05-2013, M. BIMIZI Adourem, profession : employé à la société CENTRO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Kara Abouda, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité LENDJAKI, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00457/R-K déposée le 22-05-2013, M. BIMIZI Adourem, profession : employé à la société CENTRO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 39 ca, situé à Kara Tchintchinda, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité TCHOLIM, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00458/R-K déposée le 24-05-2013, Mme TCHEY SIGNA Essotina, employée de banque profession : comptable, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 96 ca, situé à Kara Tomdè Kpèkpèng-Féou, connu sous le nom de Kpèkpèng-Féou et borné au Nord et à l'Est par la propriété ABOUZA, au Sud par la propriété TCHALLA Req n° 00086/RK et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00468/R-K déposée le 1<sup>er</sup>-07-2013, M. BEBESSIKI Bétchéi, profession : chef de service, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 41 a 77 ca 70, situé à Kara Kpélouwaï, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Kpélouwaï, et borné au Nord-Ouest, au Nord-Est, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la collectivité ABI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Grande Loge Nationale Togolaise et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00459/R-K déposée le 28 - 05 - 2013, Mme KAMARA Mèrènèbè, épouse AEKIM, profession : employée à la CNSS, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 8 a 99 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Kara Tomdè et borné au Nord par le lot n° 399, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Ouest par un passage de 8 m et à l'Est par les lots n° 400 et 401 b.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00487/R-K déposée le 14-08-2013, M. BADABADI Eyadonam, demeurant à Lomé, Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 64 ca, situé à Kara Lama Feing, connu sous le nom de Lama Feing et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété PAKOUN Tchilabalo et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.